





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-199**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc164891-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : CRÉATION D'UN CONSEIL TERRITORIAL DU NUMÉRIQUE

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Département Numérique et Systèmes
d'Information

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATION D'UN CONSEIL TERRITORIAL DU NUMÉRIQUE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Exposé des motifs :

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 40 000 emplois et de 7000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial.

Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et répartit son activité sur cinq secteurs clefs : e-tourisme et e-commerce, big data, transmédia, technologie sans contact et smart city.

Le 23 septembre 2014, au Palais du Pharo, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique, le 27 novembre 2013.

L'originalité de cette candidature repose sur l'union réussie entre les deux pôles urbains de l'aire métropolitaine, l'ouverture sur la Méditerranée et la fertilisation croisée entre création culturelle et numérique, entre innovation technologique et e-manufacturing, entre audiovisuel et transmédia.

Cette candidature illustre une démarche collaborative exemplaire puisqu'elle a reçu au niveau local le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches-

du-Rhône, de l'Etablissement Public d'Aménagement Euro méditerranée, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de Provence Promotion, de Pays d'Aix développement, du monde académique avec Aix-Marseille Université, Kedge Business School, l'Ecole Centrale ; mais surtout, cette démarche a suscité un fort soutien de la communauté entrepreneuriale du numérique et la participation active de 9 projets privés d'accélérateur portés par des entrepreneurs emblématique de notre territoire.

Aix-Marseille French Tech entend développer une stratégie ambitieuse, déclinée sur les priorités suivantes :

- Positionner Aix-Marseille comme un territoire de référence en matière de marketing digital et de transmédia en Europe et à l'international ;
- Accélérer la mutation des "starts up" et des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance ;
- Capitaliser sur les projets phares du territoire pour appuyer le développement des acteurs de l'écosystème local et favoriser l'innovation ;
- Répondre aux besoins en ressources humaines de la filière numérique locale ;
- Rendre visible à l'international la performance numérique d'Aix-Marseille ;
- Attirer de nouveaux talents en favorisant la mobilité des compétences à l'échelle internationale.

Le label French Tech donne la possibilité aux territoires retenus de faire bénéficier les projets privés d'accélérateur d'entreprises d'une aide de l'Etat prévue dans un fonds dédié de 200 millions d'Euros. Les territoires pourront également bénéficier des retombées d'un budget de promotion à l'international engagé par l'Etat pour 15 millions d'Euros ; enfin, les "startups" à fort potentiel de croissance, identifiées sur chaque territoire French Tech, pourront utiliser le "Pass French Tech" pour faciliter leur croissance.

Comme pour les 8 territoires, le label est attribué pour une durée d'un an. Il fera l'objet d'un audit de la part de services de l'Etat. L'un des attendus pour la confirmation du label French Tech est notamment la capacité du territoire à organiser une gouvernance fédérant l'ensemble des acteurs provenant de "mondes" différents : collectivités et institutions publiques porteuses, acteurs de la recherche et de la formation et surtout les entrepreneurs portant les projets privés d'accélérateur de croissance et les représentants de l'écosystème des startups numériques.

Pour organiser cette gouvernance, les 4 collectivités porteuses de la candidature proposent la création d'un Conseil Territorial du Numérique.

Cette structure partenariale pourrait jouer un rôle d'orientation stratégique, de coordination, de communication et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes opérationnels de la French Tech Aix-Marseille.

Organisation souple, le Conseil Territorial du Numérique doit, conformément aux engagements pris dans le dossier de candidature, associer dans son fonctionnement :

- **Un collège public**, composé des représentants désignés pour chacune des collectivités et institutions publiques engagées dans la démarche Aix-Marseille French Tech ;
- **Un collège privé**, composé d'acteurs privés reconnus nationalement et internationalement et impliqués dans la démarche depuis son lancement,

notamment les dirigeants d'entreprises porteurs des 9 projets privés d'accélérateur de croissance ;

- **Un collège recherche et formation**, composé d'un représentant désigné par les structures du monde académique telles que : Aix-Marseille Université, Kege, Ecole Centrale Marseille, Arts et Métiers Paristech, ou le centre Charpak de l'Ecole Nationale des Mines de Saint-Etienne ...

Le statut, les missions, la composition, le fonctionnement et les moyens mobilisés pour permettre à ce Conseil Territorial du Numérique de jouer son rôle de gouvernance devront être étudiés au cours du premier semestre 2015, ainsi que la création ou le choix d'une structure opérationnelle existante. De la même manière, les dépenses d'animation et de promotion du label French Tech feront l'objet d'une étude pour un cofinancement des collectivités partenaires.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la création d'un conseil territorial du numérique regroupant les partenaires publics et privés concernés afin d'assurer l'orientation stratégique et la coordination générale du label "Aix-Marseille French Tech" ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération ;
- **DIRE** que l'instance compétente de la Ville d'Aix-en-Provence sera à nouveau sollicitée pour définir les moyens et les modalités de fonctionnement du Conseil Territorial du Numérique.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

